

LES ENGAGEMENTS NATIONAUX DU PARTI QUÉBÉCOIS

1981

- 19 mars - Recherche et développement  
UNE POLITIQUE DE CROISSANCE INDUSTRIELLE  
POUR PRÉPARER L'AVENIR
- 20 mars - UNE POLITIQUE D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ RÉSIDEN-  
TIELLE  
POUR LES FAMILLES QUÉBÉCOISES
- 21 mars - SOUTIEN AUX EFFORTS DES AGRICULTEURS POUR  
PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT
- 22 mars - UN CAPITAL DE DÉPART POUR ASSURER LA RELÈVE AGRICOLE
- 22 mars - UNE NOUVELLE SOURCE DE FINANCEMENT POUR LES PME  
AVEC LA PARTICIPATION DES AGRICULTEURS
- 23 mars - LES JEUNES  
LE TRAVAIL ET LES ÉTUDES
- 24 mars - FISCALITÉ: BAISSÉ DES IMPÔTS POUR LA FAMILLE
- 25 mars - CRÉATION D'EMPLOIS À TEMPS PARTIEL:  
ACCÈS PLUS FACILE, MEILLEURE PROTECTION  
ET RÉDUCTION DU CHÔMAGE
  
- 29 mars - SÉCURITÉ D'EMPLOI POUR LA TRAVAILLEUSE ET  
GARDERIES
  
- 2 avril - UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS LA MISE EN PLACE D'UNE  
POLITIQUE DU TROISIÈME ÂGE
- 3 avril - UNE POLITIQUE DES LOISIRS POUR TOUS
- 6 avril - DES SERVICES PUBLICS PLUS HUMAINS
  
- (28 mars) - (LA POLITIQUE DE L'ÉNERGIE DE L'ÉQUIPE LÉVESQUE)

LE PARTI QUÉBÉCOIS  
CENTRE DE  
DOCUMENTATION  
SERVICES PARLEMENTAIRES

MAI 29 1981

ENGAGEMENT DU 19 MARS 1981

Recherche et développement

UNE POLITIQUE DE CROISSANCE INDUSTRIELLE  
POUR PREPARER L'AVENIR

M. René Lévesque  
M. Yves Duhaime



## Bilan

Pendant les quatre dernières années, des efforts soutenus ont été déployés par le gouvernement du Parti Québécois pour consolider, moderniser et développer les secteurs industriels du Québec. Le programme de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers est en train de redonner une position concurrentielle dominante à notre plus grande industrie d'exportation. L'ensemble des actions prises pour consolider les secteurs traditionnels - textile, vêtement, chaussure, meuble - a raffermi leur position. De plus, la fabrication de véhicules s'est enrichie de l'usine d'autobus de St-Eustache qui emploie maintenant près de 1000 personnes.

Grâce à la politique d'achats, l'industrie du matériel de transport a pu connaître une expansion constante et remporter, forte de cet acquis, des succès impressionnants à l'exportation avec le LRC (contrats pour Chicago et le New Jersey; Amtrak) et le métro de Mexico, sans compter la percée dans la fabrication de matériel ferroviaire chez Marine Industrie. La transformation de l'amiante est passée de 3 à 10% et entraîné la création de nombreux emplois manufacturiers. L'industrie agro-alimentaire voit se multiplier les usines de transformation. L'aéronautique est en pleine expansion et les sociétés d'aluminium, enfin, investissent présentement plus de 1 \$ milliard au Québec. Au total, l'emploi manufacturier a augmenté de 54 000 depuis 3 ans.

## Le défi

Au cours des prochaines années, le Québec devra s'armer pour faire face et profiter de la libéralisation du commerce international découlant des accords du GATT. Si la diminution et l'abolition des tarifs douaniers peuvent constituer une menace, elles représentent aussi pour les économies qui auront su s'y préparer une occasion exceptionnelle d'occuper les marchés extérieurs. Nous devons donc nous doter d'industries-cibles qui auront les capacités innovatrices et concurrentielles pour exporter.

Le gouvernement du Parti Québécois est déterminé à profiter de cette occasion pour consolider notre secteur manufacturier et provoquer l'apparition de nouvelles productions québécoises en stimulant la croissance de la capacité innovatrice des entreprises et en soutenant la mise en marché de produits nouveaux et de techniques nouvelles.

## L'ENGAGEMENT

### 1.- La recherche et le développement

Le gouvernement du Parti Québécois s'engage, dans un deuxième mandat, à privilégier les activités de recherche et de développement dans l'ensemble des industries manufacturières de façon à susciter l'émergence au Québec d'un fort secteur de pointe, notamment dans l'électronique, la télématique et la bureautique, qui sont des industries-clés pour la pénétration des marchés étrangers, et dont l'importance stratégique ne peut qu'augmenter dans les années qui viennent.

LE GOUVERNEMENT OFFRIRA DES CETTE ANNEE AUX ENTREPRISES MANUFACTURIERES DU SECTEUR PRIVE DES SUBVENTIONS POU- VANT COUVRIR JUSQU'A 50% DES FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT, D'ACHAT DE BREVET ET DE LICENCE ET DE MISE EN MARCHÉ DE PRODUITS NOUVEAUX ET TECHNOLOGIES NOUVELLES.

POUR LES ENTREPRISES OPERANT DANS LE SECTEUR DE POINTE PAR EXCELLENCE DE L'ELECTRONIQUE, DE LA TELEMATIQUE ET DE LA BUREAUTIQUE , LES SUBVENTIONS POURRONT ATTEINDRE JUSQU'A 75% DES DEPENSES ADMISSIBLES.

## 2.- Conversion et réorganisation industrielles

La politique d'achat jouera un rôle beaucoup plus actif dans la réorganisation de notre structure industrielle. Par l'attribution des grands contrats publics, on maximisera les retombées des importants investissements dans les domaines de la protection de l'environnement, de l'énergie et du matériel de transport, notamment, de façon à donner à ces industries une taille et une avance technologique qui les avantageront dans leurs efforts d'exportation.

PLUS PARTICULIEREMENT, POUR DEVELOPPER ICI UNE INDUSTRIE DES EQUIPEMENTS DE DEPOLLUTION QUI PUISSE PROFITER DES 1,5 \$ MILLIARD QUI LUI SONT DESTINES PAR LE PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DE NOS COURS D'EAU, LES ENTREPRISES OPERANT UNE RECONVERSION PARTIELLE OU TOTALE DE LEUR PRODUCTION VERS CETTE INDUSTRIE POURRONT BENEFICIER D'UN APPUI FINANCIER DE L'ETAT POUVANT ATTEINDRE JUSQU'A 50% DES COUTS DE RECONVERSION.

Ces programmes contribueront à façonner l'économie québécoise de l'an 2000 en suscitant la création dès aujourd'hui des produits et des entreprises qui offriront des emplois nombreux et bien rémunérés aux Québécois, particulièrement aux jeunes.

ENGAGEMENT DU 20 MARS 1981

UNE POLITIQUE D'ACCESSION A LA PROPRIETE  
RESIDENTIELLE POUR LES FAMILLES QUEBECOISES

M. René Lévesque  
M. Guy Tardif



## Etat de la situation

Malgré des besoins évidents, le volume de construction domiciliaire aura rarement été aussi bas tant au Québec que dans le reste du Canada. Même si le nombre de ménages québécois augmente de près de 45 000 par année, les prévisions de mises en chantier pour 1981 atteignent à peine 30 000. Les taux d'intérêt records y sont évidemment pour beaucoup; ce qui était possible encore récemment pour beaucoup de jeunes familles ne l'est plus. Si cette situation devait persister, il est évident que le marché résidentiel ne répondra pas aux besoins. Les maisons résidentielles deviendront plus rares et encore plus coûteuses pour toutes les catégories de familles.

Pourtant le désir d'être propriétaire de son logement est très largement répandu chez les familles locataires ayant de jeunes enfants. Or, la proportion de familles propriétaires au Québec, bien qu'en croissance, demeure nettement inférieure à ce qu'elle est en Ontario. De plus, les familles locataires ayant de jeunes enfants sont le groupe le plus touché par l'inflation: elles sont coincées entre la hausse des taux hypothécaires qui interdit à plusieurs d'avoir un chez-soi bien à eux, la hausse du coût de l'énergie, puisqu'elles ont besoin de logements plus grands et donc plus coûteux à chauffer, et les besoins sans cesse croissants de leurs enfants qui grandissent. Elles n'ont pas la chance de leurs aînées qui ont pu acheter un logement à l'époque où les taux hypothécaires oscillaient autour de 7%. Doivent-elles être pénalisées pour n'avoir atteint que récemment l'âge de fonder une famille?

L'engagement

A notre avis, il n'y a pas de politique familiale sérieuse sans élargissement des possibilités d'accès à la propriété résidentielle. C'est sur cette base que nous nous engageons à mettre en oeuvre un programme permettant à un nombre plus élevé de familles avec enfants de devenir propriétaires. Ce nouveau programme débutera dès cette année et présentera les caractéristiques suivantes:

- 1) LES FAMILLES LOCATAIRES AYANT AU MOINS UN ENFANT DE MOINS DE DOUZE ANS POURRONT BENEFICIER, LORS DE L'ACHAT D'UNE MAISON OU D'UN LOGEMENT NEUF OU RE-NOVE (1), D'UN PRET DE 10 000 \$, ET DANS LE CAS D'UNE MAISON OU D'UN LOGEMENT USAGES, D'UN PRET DE 6 000 \$.
- 2) CES PRETS SERONT SANS INTERET LA PREMIERE ANNEE ET PORTERONT INTERET DE 5% LA DEUXIEME ANNEE ET DE 10% LES TROIS ANNEES SUIVANTES. LE PRIX D'ACHAT DU LOGEMENT DEVRA ETRE INFERIEUR A 60 000 \$ DANS LE CAS D'UNE MAISON UNIFAMILIALE, 100 000 \$ DANS LE CAS D'UN DUPLEX ET 130 000 \$ DANS LE CAS D'UN TRIPLEX.
- 3) LES MENAGES AYANT PROFITE DU PROGRAMME SE VERRONT REMBOURSER UNE PARTIE DE CE PRET A LA NAISSANCE DE CHAQUE ENFANT QUI SURVIENDRA APRES L'ACQUISITION DE LA MAISON OU DU LOGEMENT: 2 000 \$, S'IL S'AGIT DU DEUXIEME ENFANT DE LA FAMILLE, 4 000 \$ POUR CHAQUE AUTRE ENFANT, DONC A PARTIR DU TROISIEME ENFANT DE LA FAMILLE.

- (1) Note: Pour être éligible au prêt maximum de 10 000 \$, une maison "usagée" devra avoir été rénovée au cours des cinq années précédant l'achat, pour un montant équivalent à 30% du coût de la transaction.

Environ 25 000 familles devraient profiter du programme à chaque année. Le tableau des bénéficiaires réalisés par celles-ci se présente comme suit:

	Remboursement d'intérêt		Remboursement du prêt à la naissance de deux enfants après l'acquisition
	<u>logement neuf</u>	<u>logement usagé</u>	
1ère année:	1 500 \$	900 \$	2 000 \$
2e année:	1 000	600	—
3e année:	500	300	4 000
4e année:	500	300	—
5e année:	500	300	—
Subvention:	<u>4 000 \$</u>	<u>2 400 \$</u>	<u>6 000 \$</u>

Ainsi, pour une famille ayant eu deux enfants après l'acquisition d'une maison neuve, la subvention totale sera de 10 000 \$. Dans le cas de trois enfants, celle-ci sera de 14 000 \$.

#### Avantages

Contrairement aux programmes "traditionnels" limitant l'aide aux seuls achats de maisons neuves, cette nouvelle politique permettra un accès à l'ensemble du stock de logements existants (maisons unifamiliales, duplex, triplex). On ouvre ainsi le programme à tous les logements dont le prix est compatible avec le revenu de l'acheteur. Il s'agit d'un programme qui, pour la première fois, aide vraiment les familles à revenus modestes ou moyens à devenir propriétaires. La mesure étant la même pour tout le monde, elle est, par rapport à la valeur du logement acheté, beaucoup plus importante pour les

familles à revenus modestes. C'est donc une mesure progressiste. De plus, les familles ne seront pas obligées de quitter leurs quartiers pour bénéficier de cette mesure. L'exode de familles des quartiers plus anciens, qui entraîne des effets indésirables, pourra même être ralenti et ce programme pourra contribuer à donner une vie nouvelle à ces quartiers.

En somme, il s'agit d'une politique à la fois conjoncturelle (relance de la construction de maisons à prix moyens), sociale (aide aux familles locataires ayant de jeunes enfants et dont le revenu est moyen ou même modeste), démographique (aide supplémentaire pour les naissances ultérieures) et urbaine (relance des quartiers vieillissants).

ENGAGEMENT NATIONAL

21 mars 1981

SOUTIEN AUX EFFORTS DES AGRICULTEURS  
POUR PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

---

M. Jean Garon  
M. Marcel Léger



## 1-L'état de la situation

Le gouvernement du Parti Québécois a mis l'accent depuis quatre ans sur un vaste programme d'assainissement des eaux, afin de nous rendre la pleine jouissance de nos rivières. Ce programme s'attaque à toutes les sources de pollution à la fois. Déjà des négociations sont en cours avec certains établissements industriels prioritaires. Des protocoles d'entente ont été signés ou sont en voie de l'être avec environ 180 municipalités situées dans 40 zones cibles.

Il reste donc à finaliser des ententes avec les producteurs agricoles, avec lesquels le gouvernement est en négociation depuis quelque temps déjà.

La renaissance de l'agriculture québécoise a particulièrement stimulé nos productions animales. Alors que le ministère de l'Environnement émettait 500 permis d'exploitation aux producteurs en 1975, le nombre passait à 4 000 l'année dernière. Ce phénomène s'est particulièrement fait sentir dans les secteurs du boeuf de boucherie et du porc.

Les producteurs ont déjà manifesté, notamment lors du dernier congrès de l'Union des producteurs agricoles, leur désir de participer à l'amélioration de notre environnement.

Dans de nombreux cas, en effet, les producteurs sont les premières victimes de la pollution des cours d'eau où s'abreuvent leurs animaux. Les cas des rivières Yamaska, l'Achigan, Brochet et Chaudière est à cet égard particulièrement grave.

En 1978, le gouvernement du Parti Québécois proposait un projet de règlement en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement pour régir l'entreposage et l'épandage du fumier. Ce projet a

fait l'objet de nombreuses consultations dans le milieu. Elles allaient déboucher sur un consensus, en décembre dernier, entre les ministères de l'Environnement et de l'Agriculture d'une part, et de l'Union des producteurs agricoles, d'autre part.

Cependant, il ne faut pas que les producteurs soient les seuls à assumer les coûts de construction des équipements rendus nécessaires en vertu de ce règlement.

Les productions animales faisant l'objet de régimes de stabilisation du revenu ne posent pas à cet égard de problème majeur, puisqu'il est clair que les coûts de construction des fosses et plate-formes seront pris en compte dans le calcul des coûts de production.

## 2-L'engagement

En conséquence, le gouvernement du Parti Québécois s'engage à :

- 1) METTRE EN PLACE UN REGLEMENT EN VERTU DE LA LOI DE LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT AFIN DE PREVENIR LA POLLUTION DES COURS D'EAU CREEE PAR LES PRODUCTIONS ANIMALES.
- 2) OFFRIR AUX PRODUCTEURS LAITIERS UNE AIDE FINANCIERE DIRECTE POUR LA MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS D'ENTREPOSAGE DE FUMIER CAPABLES D'ASSURER UNE PROTECTION EFFICACE DE L'ENVIRONNEMENT TOUT EN CONSERVANT A CES MATIERES ORGANIQUES LEUR PLEINE VALEUR FERTILISANTE.

## 3-Mise en oeuvre

Ce règlement s'appliquera aux producteurs qui font l'élevage d'un nombre minimum de bêtes, et ne touchera donc pas, en règle générale, les petits éleveurs. De plus, la date limite pour l'installation des équipements prévus par le règlement

sera celle qui est fixée pour l'installation des équipements d'épuration des eaux de la rivière où opère le producteur, En consultation avec les représentants des producteurs impliqués, son application s'étalera sur une dizaine d'années, tout d'abord dans les zones prioritaires identifiées par le ministère de l'Environnement.

Il va sans dire que les producteurs touchés par cet engagement pourront faire appel aux services de l'Office de crédit agricole pour le financement de leurs équipements, ou de la partie non subventionnée de ceux-ci.

Par la mise sur pied de ce programme, qui est semblable à celui qui est actuellement en vigueur en Ontario, le gouvernement du Parti Québécois va intensifier ses efforts pour redonner aux Québécois et en particulier aux agriculteurs, le plein accès à leurs rivières et une garantie permanente quant à la qualité de leur eau.

DEUXIÈME ENGAGEMENT NATIONAL

DU 22 MARS 81

UN CAPITAL DE DÉPART

POUR ASSURER LA RELÈVE AGRICOLE

M. René Lévesque

M. Jean Garon



## Bilan

Au début de notre mandat, l'agriculture était battue en brèche sur tous les fronts au Québec.

En quatre ans, nous avons commencé à redonner sa vraie place à l'industrie agro-alimentaire et la fierté aux agriculteurs. Il fallait pour cela assurer le minimum, c'est-à-dire protéger nos terres agricoles. Parallèlement, les crédits affectés au ministère de l'Agriculture augmentaient de 60% en 4 ans et les prêts à taux réduits de l'Office de crédit agricole passaient de 142 \$ à 460 millions \$ de 1976 à 1979. Des programmes répondant aux besoins et aux attentes des agriculteurs étaient mis sur pied pour accompagner leur volonté retrouvée d'aller de l'avant.

En 1980, le Québec a augmenté son taux d'auto-suffisance agricole de 51% à 61%. La superficie des terres cultivables a augmenté de 27%. Depuis 1977, la valeur de la production a plus que doublé et les investissements atteignaient près d'un milliard \$ en 1980. Le nombre d'agriculteurs couverts par l'assurance-récolte a triplé. Les programmes de stabilisation des revenus ont été étendus à six nouvelles productions. Bref, l'agriculture renaît au Québec.

## Le défi

Les défis restent encore nombreux. Il faut augmenter encore notre taux d'auto-suffisance en donnant la priorité aux productions où nous détenons des avantages comparatifs, et en intensifiant les cultures.

D'une façon plus immédiate, dès le début d'un second mandat, nous devons prendre les moyens pour assurer de façon efficace la relève agricole, en encourageant nos jeunes à s'engager résolument dans cette nouvelle agriculture. Les coûts d'établissement et de démarrage d'une exploitation agricole ont augmenté considérablement ces dernières années. La ferme étant devenue une véritable entreprise, elle nécessite des investissements substantiels en bâtisses, en équipement et, évidemment, dans l'achat même de la terre. Comme nos agriculteurs devront répondre à l'un des grands défis des décennies qui viennent, celui de l'alimentation, les moyens que nous mettrons en oeuvre devront être à la hauteur de notre détermination.

#### L'ENGAGEMENT

AFIN DE FAVORISER LA RELEVÉ EN AGRICULTURE OU LE COUT D'ETABLISSEMENT EST DEvenu PROHIBITIF POUR LA PLUPART DES JEUNES QUE CETTE CARRIERE INTERESSE, LE GOUVERNEMENT DU PARTI QUEBECOIS ACCORDERA, DANS UN SECOND MANDAT, EN REMPLACEMENT DES ACTUELLES PRIMES A L'ETABLISSEMENT, UN PRET DE 50 000 \$ SANS INTERET PENDANT LES CINQ PREMIERES ANNES QUI POURRA PAR LA SUITE ETRE TRANSFORME EN PRET REGULIER DE L'OFFICE DU CREDIT AGRICOLE, AUX TAUX AVANTAGEUX QUE PRATIQUE CET ORGANISME.

PREMIER ENGAGEMENT  
NATIONAL DU 22 MARS 81

UNE NOUVELLE SOURCE DE FINANCEMENT POUR LES  
PME  
AVEC LA PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS

---

M. René Lévesque  
M. Rodrigue Biron



Permettre aux travailleurs de participer au capital-action de l'entreprise, c'est aussi leur permettre de s'y impliquer davantage, en tant qu'actionnaires. Les intérêts de l'entreprise pourront ainsi devenir leurs intérêts propres, avec tout ce que cela comporte de changements dans les rapports et dans les mentalités.

En canalisant une partie des épargnes vers les PME, il sera possible d'habituer les gens aux investissements de risque, ce qui sera l'occasion d'une véritable éducation économique des Québécois.

Dans chaque région, les épargnants pourront investir dans les entreprises qui sont les plus proches d'eux, favorisant ainsi le développement régional.

Une surveillance de la Commission des valeurs mobilières sur ce nouveau genre d'actions devra assurer un minimum de sécurité aux épargnants.

#### Engagement

Afin d'encourager les travailleurs et les dirigeants de PME à devenir de véritables partenaires dans l'entreprise, l'équipe Lévesque s'engage au cours de son deuxième mandat à:

- 1) ELARGIR LE PROGRAMME D'ÉPARGNE-ACTIONS POUR PERMETTRE A L'ENSEMBLE DES QUÉBÉCOIS D'INVESTIR DANS LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES D'ICI TOUT EN BÉNÉFICIAINT D'UNE BAISSSE D'IMPOT
- 2) FAVORISER L'INTERESSEMENT DES TRAVAILLEURS AU CAPITAL-ACTION DE LEUR ENTREPRISE EN LEUR PERMETTANT UNE DEDUCTION ADDITIONNELLE ET S'INSPIRER POUR L'ELABORATION DU PROJET DE LA FORMULE PROPOSEE PAR M. BIRON. CE PROGRAMME DEVRA ETRE MIS AU POINT DE FACON DEFINITIVE AVEC LES REPRESENTANTS DES TRAVAILLEURS ET DES DIRIGEANTS DES PME.

Les expériences de concertation menées par le gouvernement du Parti Québécois ont contribué à désamorcer les tensions entre les divers partenaires de l'économie, et ouvert des voies intéressantes pour l'avenir.

Certaines des retombées des sommets économiques ont été particulièrement bénéfiques pour les petites et moyennes entreprises (PME), notamment dans les secteurs du vêtement, du textile, du meuble et de la chaussure.

La politique d'achat, le programme OSE, l'aide à l'exportation, les stimulants fiscaux et les 14 SODEQ (Société de développement des entreprises québécoises) comptent parmi les moyens utilisés par le gouvernement pour encourager le développement des PME.

### Objectifs

Les épargnes collectives des Québécois, d'après un récent rapport, sont de l'ordre de 60 milliards \$. Mais on les retrouve surtout dans ce qu'on pourrait appeler le "bas de laine": Les obligations, les hypothèques et l'assurance-vie. Il s'agit d'exploiter une partie de ces épargnes au profit du développement du Québec.

Le plan d'épargne-actions qui a permis la réduction des impôts de ceux qui ont des revenus élevés à condition qu'ils investissent dans des entreprises québécoises, a connu un succès sans précédent.

Nous voulons étendre les bénéfices de cette mesure aux PME qui ne peuvent pas en profiter en ce moment parce qu'elles ne sont pas inscrites à la Bourse ou n'ont pas la sanction de la Commission des valeurs mobilières.

En même temps, nous voulons donner aux travailleurs et aux petits épargnants la possibilité d'investir dans du capital de risque avec un rabatement fiscal comparable à celui dont jouissent maintenant les contribuables à revenus élevés.

ENGAGEMENT NATIONAL

23 MARS 1981

LES JEUNES

LE TRAVAIL

ET

LES ÉTUDES

M. René Lévesque

M. Pierre-Marc Johnson

M. Gilles Baril



Il faut donner à la jeunesse québécoise; qui porte tout l'avenir de notre société, des raisons d'espérer, de se mettre à la tâche avec enthousiasme, de contribuer avec ses perspectives propres à bâtir le Québec.

### Les étudiants

Au cours du premier mandat du Parti Québécois, le budget affecté aux bourses a dépassé pour la première fois le budget affecté aux prêts. Le montant total de l'aide financière aux collégiens et aux universitaires est passé de 81,7 \$ millions en 1976-77 à 174,2 \$ millions en 1980-81.

Dans un second mandat, le gouvernement du Parti Québécois allègera l'endettement des jeunes qui poursuivront leurs études jusqu'à l'obtention d'un diplôme collégial ou universitaire, ce qui assistera tout particulièrement les moins fortunés des étudiants.

Il poursuivra aussi son appui aux associations étudiantes démocratiques dans leurs efforts en vue de se faire reconnaître par les autorités des institutions d'enseignement supérieur.

### L'ENGAGEMENT

1) AFIN D'ENCOURAGER TOUS LES ÉTUDIANTS À TERMINER LEURS ÉTUDES COLLÉGIALES OU UNIVERSITAIRES EN RÉDUISANT LE FARDEAU DE LEUR DETTE, CE QUI PROFITERA PLUS PARTICULIÈREMENT AUX MOINS FORTUNÉS:

LE GOUVERNEMENT DU PARTI QUÉBÉCOIS S'ENGAGE À CE QUE TOUT ÉTUDIANT QUI OBTIENDRA UN DIPLÔME COLLÉGIAL OU UNIVERSITAIRE VOIT SA DETTE DE REMBOURSEMENT DE PRÊTS RÉDUITE. CETTE RÉDUCTION SERA ÉGALE À 25% DES MONTANTS VERSÉS À L'ÉTUDIANT EN BOURSES AU COURS DE SES ÉTUDES.

- 2) AFIN DE FAIRE FACE AU COÛT DE LA VIE, LE GOUVERNEMENT INDEXERA ANNUELLEMENT LES MONTANTS ALLOUÉS EN PRÊTS ET BOURSES.

### Les jeunes au travail

Au Québec, comme dans la plupart des pays industrialisés, le taux de chômage atteint plus cruellement la population jeune.

En 1979, le gouvernement du Parti Québécois a mis sur pied un programme destiné à aider les jeunes à intégrer le marché du travail. Ce programme appelé PIJE, qui faisait partie de l'Opération Solidarité Economique, a donné des emplois à 6 650 jeunes.

Le chômage prive le jeune d'un revenu normal et porte offense à sa dignité personnelle. En même temps, pour la société, le fait que 20% de ses jeunes soient ainsi mis à l'écart du marché du travail risque d'avoir de lourdes conséquences puisqu'il mine chez toute une partie de ses travailleurs le goût et l'habitude du travail.

Le Parti Québécois va chercher par tous les moyens au cours de son deuxième mandat à couper de moitié le taux de chômage chez les jeunes.

Un instrument important de cette politique sera un programme qui encouragera les employeurs à vaincre leur méfiance envers des candidats à l'emploi qui n'ont pas d'expérience. Il s'agit d'aider les jeunes à sortir du cercle vicieux: "pas d'emploi, pas d'expérience; pas d'expérience, pas d'emploi"... Les jeunes chômeurs seront appelés à prendre eux-mêmes l'initiative de la recherche d'un emploi, mais armés comme ils ne l'étaient pas auparavant.

Un autre programme soutiendra la création pour les jeunes d'emplois qui leur donneront l'occasion d'un enrichissement et d'un engagement personnels dans des activités communautaires susceptibles de conserver, d'améliorer ou de développer le potentiel socio-économique du Québec.

#### L'ENGAGEMENT

1) LE GOUVERNEMENT DU PARTI QUÉBÉCOIS REMETTRA DÈS CETTE ANNÉE UN "BON D'EMPLOI" DE TROIS MILLE DOLLARS (3 000 \$) À CHAQUE JEUNE QUI DÉTIENT AU MOINS UN DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES, QUI EST ÂGÉ DE MOINS DE 25 ANS, QUI EST À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI DEPUIS SIX MOIS ET A ÉTÉ INSCRIT PENDANT CETTE PÉRIODE À UN CENTRE DE MAIN-D'OEUVRE DU QUÉBEC.

EN RETOUR DE CE BON D'EMPLOI LE GOUVERNEMENT VERSERA 3 000 \$ A TOUT EMPLOYEUR QUI CRÉE POUR CE JEUNE UN EMPLOI ADDITIONNEL D'UNE DURÉE MINIMALE D'UN AN. CETTE SOMME DE 3 000 \$ COMPENSERA L'EMPLOYEUR POUR LES FRAIS D'APPRENTISSAGE.

2) LE GOUVERNEMENT DU PARTI QUÉBÉCOIS INITIERA UN PROGRAMME "CHANTIER JEUNESSE" DONT LA MISSION SERA DE PARRAINER LES ORGANISMES PRIVÉS, PUBLICS OU À BUT NON LUCRATIF QUI SOUMETTRONT DES PROJETS COMMUNAUTAIRES CRÉATEURS D'EMPLOIS ET DONT LES RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES SERONT REELLES.

ENGAGEMENT DU 24 MARS 1981

FISCALITÉ: BAISSÉ DES IMPÔTS POUR  
LA FAMILLE

---

M. Jacques Parizeau



## L'état de la situation

Le soutien d'une famille devient de plus en plus onéreux. Personne ne remet en question ce fait. Les causes sont tout aussi nombreuses qu'évidentes: les changements de modes de vie, l'allongement de la période de scolarité, l'urbanisation accrue impliquant des coûts de logements plus élevés, l'escalade des prix de la nourriture, etc.: tout converge et s'additionne dans le sens de l'alourdissement des charges familiales.

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement a réussi à poser quelques gestes significatifs visant à améliorer les conditions de vie de la famille: c'est ainsi que pour une femme travaillant à l'extérieur, le gouvernement a augmenté de 240 \$ les paiements de l'assurance-chômage à l'occasion d'un congé de maternité. De plus, depuis 1977, la Régie des rentes enregistre une cotisation au nom des mères de famille pendant la période où elles ont dû quitter le marché du travail pour élever un enfant de moins de 7 ans. Le nombre de places dans les garderies a été doublé, passant de 10 000 à 20 000 et un régime de subventions graduées en fonction du revenu a été mis en place. Enfin, les allocations familiales ont fait l'objet de quatre hausses consécutives, la gratuité des soins dentaires a été portée à 15 ans et une loi favorisant la perception des pensions alimentaires a été introduite.

### La fiscalité

C'est fort probablement au titre de la fiscalité que les politiques familiales ont connu leur mutation la plus lente. Ce n'est que tout récemment que certaines modifications ont été apportées de façon à établir un meilleur équilibre entre les exigences fiscales et une capacité de payer qui - pour les familles - apparaît de plus en plus réduite. C'est ainsi qu'entre 1977, et le 1er janvier 1982, l'exemption de personne mariée sera passée de 1 900 \$ à 3 510 \$; lors du dernier budget, un régime d'allocations de disponibilité, tenant lieu de crédit d'impôt, a été instauré et procurera un revenu de 400 \$, 600 \$ ou 700 \$ pour une famille ayant respectivement un, deux ou trois enfants de moins de six ans; un conjoint peut maintenant déduire de son revenu imposable le salaire qu'il verse à l'autre conjoint, lorsqu'ils travaillent ensemble. Enfin, la taxe de vente a été abolie sur de nombreux objets inclus dans le budget familial: vêtements, chaussures, meubles, textiles, rideaux, tentures et, depuis le 10 mars, les poêles et réfrigérateurs.

Déjà, les résultats se font sentir: pour la première fois, un couple sans enfant ayant un revenu de moins de 17 000 \$ paie moins d'impôt qu'en Ontario. Même chose pour un couple avec deux enfants et gagnant moins de 23 000 \$.

Mais il faut faire plus pour alléger le fardeau fiscal familial. C'est le sens de notre deuxième engagement au chapitre de la politique familiale.

L'ENGAGEMENT

AU COURS D'UN SECOND MANDAT, UN GOUVERNEMENT DU PARTI QUÉBÉCOIS S'ENGAGE À POURSUIVRE SA POLITIQUE DE RÉDUCTION DES IMPÔTS POUR TOUS LES CONTRIBUABLES, MAIS EN METTANT D'AVANTAGE L'ACCENT SUR LA BAISSÉ DU FARDEAU FISCAL FAMILIAL:

- 1) EN PORTANT DE 6 À 10 ANS L'ÂGE D'ÉLIGIBILITÉ DES ENFANTS DONNANT DROIT À L'ALLOCATION DE DISPONIBILITÉ ANNONCÉE DANS LE DERNIER BUDGET;
- 2) EN COMPENSANT LE FAIT QU'À REVENU FAMILIAL ÉGAL, UNE FAMILLE AYANT UNE SEULE SOURCE DE REVENU PAIE ENCORE PLUS D'IMPÔT QU'UNE FAMILLE AYANT DEUX SOURCES DE REVENU, LE GOUVERNEMENT DU PARTI QUÉBÉCOIS RÉDUIRA DE 10% LE FARDEAU FISCAL DE LA FAMILLE QUÉBÉCOISE À REVENU UNIQUE;
- 3) EN CONTINUANT D'EXEMPTER DE LA TAXE DE VENTE LES PRODUITS ET LES SERVICES DE CONSOMMATION COURANTE ENTRANT DANS LE BUDGET FAMILIAL HEBDOMADAIRE;
- 4) ENFIN, UN GOUVERNEMENT DU PARTI QUÉBÉCOIS INTRODUIRA UN CRÉDIT D'IMPÔT COMPENSANT UNE PARTIE DES COÛTS DE FORMATION TECHNIQUE OU PROFESSIONNELLE D'UNE MÈRE DE FAMILLE DÉSI-RANT RETOURNER AU MARCHÉ DU TRAVAIL APRÈS DIX ANS D'ABSENCE. LE CRÉDIT D'IMPÔT PERMETTRA DE SOUSTRAIRE À L'IMPÔT D'UN DES DEUX CONJOINTS L'ÉQUIVALENT DE 50% DES COÛTS DIRECTS DE FORMATION ENCOURUS.

ENGAGEMENT DU 25 MARS 1981

CRÉATION D'EMPLOIS À TEMPS PARTIEL:  
ACCÈS PLUS FACILE, MEILLEURE PROTECTION  
ET RÉDUCTION DU CHÔMAGE

M. René Lévesque

Mme Jocelyne Ouellette



## L'état de la situation

Au cours des six dernières années, plus de 40% des emplois créés au Canada étaient des emplois à temps partiel. Au Québec, à peine 10% des travailleurs occupent un tel emploi contre 13% dans le reste du Canada et 17% aux Etats-Unis. Dans tous les pays industrialisés, cette formule a connu une progression rapide.

Ce phénomène est la résultante de deux tendances convergentes. D'une part, une proportion de plus en plus importante de la main-d'oeuvre active recherche des horaires de travail allégés (plus de 15 heures par semaine).

A peine 25% des travailleurs à temps partiel en effet préféreraient un emploi à temps plein. Les gens les plus intéressés par le temps partiel sont les mères de famille qui ont des enfants à la maison, les étudiants, les jeunes de façon générale, les personnes approchant l'âge de la retraite et même les gens de plus de 25 ans qui veulent retourner aux études ou se lancer en affaires, parallèlement à leur emploi principal. D'autre part, un nombre croissant d'entreprises, pour des raisons de flexibilité, préfèrent compléter leurs effectifs par des travailleurs à mi-temps.

Cependant, les travailleurs à temps partiel sont actuellement bien mal protégés dans notre société. A travail égal, ils sont le plus souvent privés des avantages sociaux comme les assurances collectives et les régimes de retraite. Ils sont enfin, la plupart du temps, exclus des systèmes de promotion à l'intérieur de l'entreprise.

### Le défi

Il faut mettre en place une politique de création d'emplois à temps partiel pour ceux qui le désirent. Cette politique sera conçue de façon à:

- assurer aux travailleurs à temps partiel les droits et avantages accordés aux autres travailleurs;
- respecter le désir d'une fraction importante de la population de travailler à temps partiel;
- réduire le chômage plus particulièrement chez les jeunes;
- faciliter la réintégration des femmes au marché du travail;
- faciliter un passage graduel à la retraite.

### L'ENGAGEMENT

Dans un second mandat, un gouvernement du Parti Québécois s'engage à:

- 1) AMENDER LES LOIS ET RÈGLEMENTS POUR QUE LES QUÉBÉCOIS TRAVAILLANT PLUS DE 15 HEURES PAR SEMAINE AIENT DROIT PROPORTIONNELLEMENT AUX MÊMES CONDITIONS DE TRAVAIL ET AVANTAGES SOCIAUX QUE CEUX ACCORDÉS DANS L'ENTREPRISE AUX TRAVAILLEURS À TEMPS PLEIN EFFECTUANT DES TÂCHES ÉQUIVALENTES;

- 2) DÉGAGER, À MÊME LES POSTES EXISTANTS ET APRÈS AVOIR NÉGOCIÉ L'APPLICATION DE CETTE MESURE AVEC LES EMPLOYÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC , ENVIRON 6 000 EMPLOIS SUPPLÉMENTAIRES EN OFFRANT A SES EMPLOYÉS LE CHOIX DE RÉDUIRE À TROIS JOURS PAR SEMAINE LEUR HORAIRE DE TRAVAIL SANS PERTE D'AUCUN PRIVILÈGE INHÉRENT À UN TRAVAIL À TEMPS PLEIN; LA RÉMUNÉRATION ET LES AVANTAGES SOCIAUX SERONT PROPORTIONNELS AU NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES;
  
- 3) PROPOSER AUX EMPLOYEURS DU SECTEUR PRIVÉ QUI OFFRIRONT CE CHOIX A LEURS EMPLOYÉS UNE COMPENSATION FINANCIÈRE PROPORTIONNELLE AU NOMBRE D'EMPLOIS À TEMPS PARTIEL CRÉÉS À PARTIR DES POSTES EXISTANTS.

LA POLITIQUE DE L'ÉNERGIE  
DE L'ÉQUIPE LÉVESQUE

28 mars 1981

M. René Lévesque  
M. Yves Bérubé



En publiant son Livre blanc en juin 1978, le gouvernement du Québec a été le premier gouvernement au Canada à se donner une vue d'ensemble, à établir des perspectives d'avenir et à se définir des priorités d'action dans le domaine de l'énergie. Il s'est dès lors fixé comme premier objectif d'accroître l'autonomie énergétique du Québec. Depuis, trois séries de moyens ont été déployés à cette fin:

- . Premièrement, pour réduire notre consommation excessive d'énergie et augmenter notre efficacité dans son utilisation, le gouvernement a confié à Hydro-Québec la responsabilité d'un programme d'isolation des maisons par lequel il offre une assistance financière.
- . Deuxièmement, pour remplacer le pétrole par d'autres formes d'énergie dont la disponibilité est mieux assurée, le gouvernement encourage l'utilisation du gaz naturel et, pour ce faire, il a favorisé l'extension du gazoduc au-delà de Montréal, s'est assuré d'une participation québécoise majoritaire dans les compagnies de distribution et, enfin, s'est engagé à abolir la taxe de vente de 8% sur cette forme d'énergie.
- . Troisièmement, pour développer le vaste potentiel énergétique du Québec, le gouvernement soutient la poursuite de l'aménagement de nos cours d'eau - dont seulement le tiers est exploité aujourd'hui - et encourage le développement des nouvelles formes d'énergie que l'on peut tirer de la forêt, du soleil, du vent, etc.

Ces actions ont déjà permis de repousser très loin dans le temps l'échéance au recours au nucléaire pour les années qui viennent.

Il importe maintenant de préciser davantage l'ampleur de certains moyens déployés.

Les investissements importants qu'effectue Hydro-Québec dans le développement de nos ressources hydrauliques stimulent notre croissance économique et créent des milliers d'emplois. Le gouvernement poursuivra ces aménagements à la cadence requise pour satisfaire nos besoins futurs en énergie tout en s'assurant que leur financement continue de permettre aux Québécois de jouir des tarifs d'électricité parmi les plus bas au monde.

Le gouvernement continuera, par surcroît, à rechercher une entente d'exportation d'électricité avec les états voisins de New-York et de la Nouvelle-Angleterre par laquelle certains aménagements hydrauliques pourraient être devancés et leur financement assuré indépendamment du programme d'investissements réguliers d'Hydro-Québec de façon à ne pas grever le pouvoir d'emprunt de celle-ci, ni influencer sur le niveau des tarifs payés par les abonnés québécois.

Pour garantir l'approvisionnement du Québec en pétrole, devant l'imminence de l'épuisement des puits conventionnels de l'Ouest, le gouvernement encouragera un vaste programme d'exploration dans le golfe Saint-Laurent. Par Soquip, il s'assurera d'approvisionnements suffisants sur les marchés internationaux, en développant parallèlement les installations qui permettront de traiter le pétrole brut lourd, abondant sur ces marchés. Dans le domaine du gaz, il verra à la réalisation du terminal méthanier de façon à doter le Québec d'infrastructures stratégiques pour l'avenir.

Dans le domaine des énergies nouvelles, le gouvernement lancera un programme d'aide à l'innovation destiné aux inventeurs québécois. Il mettra sous peu en chantier près de Montmagny la première d'une éventuelle série d'usines de production de méthanol, lequel sert de substitut partiel à l'essence conventionnelle. Le gouvernement entend intensifier, enfin, ses efforts, dans le cadre de la politique d'industrialisation par l'électricité, atout majeur du Québec moderne.

ENGAGEMENT DU 29 MARS 1981

SÉCURITÉ D'EMPLOI POUR LA TRAVAILLEUSE

et

GARDERIES

M. Lévesque  
Mme Marois  
Mme Cloutier



Un nombre croissant de mères choisissent de travailler à l'extérieur du foyer, ou doivent le faire pour accroître le revenu familial. Mais pour elles, une maternité peut signifier l'obligation de renoncer à leur sécurité d'emploi. En même temps, souvent les mères qui travaillent à la maison aimeraient pouvoir disposer de certains moments libres.

Parmi les mesures que le gouvernement du Parti Québécois a adoptées au cours de son premier mandat à l'intention des femmes, il y a l'allocation de 240 \$ versée comme prime de remplacement du salaire de la travailleuse qui prend un congé de maternité.

L'allocation de disponibilité annoncée dans le dernier budget, et que nous nous engageons à étendre aux enfants jusqu'à l'âge de 10 ans, assure aux mères, notamment, un complément d'autonomie financière, quel que soit leur choix de style de vie.

Quant aux services de garde, depuis 1976, nous avons multiplié presque par dix le budget qui y est consacré, et le nombre de places en garderie a doublé, pour atteindre 20,000.

En ce moment, c'est pour le groupe des enfants de 6 à 12 ans que les besoins de services de garde sont le plus importants. Il y a eu, au cours des dernières années, une augmentation sensible du nombre d'enfants qui ont "la clef pendue au cou".

Ces enfants ont besoin de garde mais il ne faut pas créer une nouvelle structure bureaucratique pour la leur assurer. Ces services doivent être sous le contrôle direct des parents dans chaque école.

L'engagement

Un gouvernement du Parti Québécois s'engage, dans un second mandat,  
à:

- 1) PROTÉGER LA SÉCURITÉ D'EMPLOI DE LA TRAVAILLEUSE EN OBLIGEANT L'EMPLOYEUR DANS LE CAS OU LA TRAVAILLEUSE CHOISIT DE PRENDRE UN CONGÉ DE MATERNITÉ PROLONGÉ NE DÉPASSANT PAS 24 MOIS, À LUI ACCORDER, À SON RETOUR SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL, LA PRIORITÉ SUR TOUT AUTRE CANDIDAT LORSQU'UN POSTE ÉQUIVALENT A CELUI QU'ELLE OCCUPAIT ANTÉRIEUREMENT SE LIBÈRE.
- 2) RÉALISER UN PLAN ACCÉLÉRÉ DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE RE À L'INTENTION DE L'ÉCOLIER DE SIX À DOUZE ANS, QUI CRÉERA 45,000 NOUVELLES PLACES D'ICI QUATRE ANS, DONT AU MOINS 10,000 LA PREMIÈRE ANNÉE.
- 3) REMETTRE AUX COMITÉS DE PARENTS UN POUVOIR DE DÉCISION SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE CES SERVICES DE GARDE, Y COMPRIS LA SÉLECTION DU PERSONNEL. LES COMMISSIONS SOCIAIRES SERONT TENUES DE METTRE À LA DISPOSITION DES COMITÉS DE PARENTS, DANS CHAQUE ÉCOLE OU IL Y A PLUS DE DIX DEMANDES, DES LOCAUX DISTINCTS DE GARDERIES DANS L'ÉCOLE MÊME OU À PROXIMITÉ DE L'ÉCOLE.

ENGAGEMENT NATIONAL DU  
2 AVRIL 1981

---

UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS  
LA MISE EN PLACE D'UNE  
POLITIQUE DU TROISIÈME ÂGE

---

MM. René Lévesque  
Denis Lazure  
Patrice Laplante



Dans la plupart des cas, la personne âgée n'est plus en mesure d'accroître son pouvoir d'achat comme le peuvent les personnes qui sont encore sur le marché du travail. Sauf exception, le bien-être de la personne âgée dépend entièrement de son "vieux-gagné" ou de l'aide de l'Etat, et ses revenus sont constamment mangés par l'inflation. C'est pourquoi il est si important que le gouvernement s'occupe plus particulièrement du sort des gens du troisième âge.

En 1976, le Parti Québécois avait pris à leur égard deux engagements précis qu'il a tenus dès la première année de son mandat: la gratuité des médicaments et la gratuité des services d'ambulance pour les plus de 65 ans.

Ce n'était d'ailleurs qu'un début, puisque le gouvernement a adopté un grand nombre d'autres mesures favorables aux personnes âgées. Ainsi, nous avons modifié le Régime des rentes afin que la rente de retraite soit payée en entier dès l'âge de 65 ans, même pour ceux qui continuent à travailler. Nous avons haussé de 95% l'exemption fiscale pour les personnes âgées. Nous avons créé le programme Logirente, accordant une allocation-logement aux personnes âgées qui doivent consacrer plus de 30% de leurs revenus aux frais de logement. Nous avons construit 69 nouveaux centres d'accueil, créant ainsi 26 fois plus de places d'accueil que sous le gouvernement précédent. Et en même temps, nous avons doublé l'importance des soins à domicile, car nous croyons que la plupart des personnes âgées veulent continuer à tenir maison. Enfin, nous avons lancé une nouvelle politique de "centres de jour" et de loisirs destinés spécifiquement aux personnes âgées (Maison Montmorency, voyages-échanges, etc.)

Il reste cependant beaucoup à faire pour permettre à ceux qui, par leur travail et leurs peines, ont bâti le Québec depuis trente ou quarante ans, de vivre la dernière partie de leur vie dans la paix et la tranquillité. Par exemple, l'employé qui a cotisé dans un régime privé de pension pendant plusieurs années peut perdre la plus grande partie de l'acquis s'il change d'emploi quelques années avant la retraite. Le travailleur qui a usé sa santé dans des conditions de travail pénibles peut voir son salaire diminuer à mesure que ses forces le lâchent. Par ailleurs, celui qui est en pleine forme peut se voir forcé à une inactivité subite et traumatisante par l'arrivée de l'âge fatidique de la retraite obligatoire.

#### L'engagement

Tout en développant davantage les programmes qu'il a déjà mis sur pied pour le troisième âge, un gouvernement du Parti Québécois s'engage à:

- 1) ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT LOGIRENTE (ALLOCATION LOGEMENT) À TOUS LES CITOYENS ET CITOYENNES DE 55 ANS ET PLUS;
- 2) FACILITER LA TRANSITION ENTRE LE TRAVAIL ET LA RETRAITE ET INSTAURER UN RÉGIME DE RETRAITE FACULTATIVE ENTRE 60 ET 70 ANS ET POUR CE FAIRE;
  - A) LÉGIFÉRER POUR QU'IL SOIT DÉSORMAIS INTERDIT D'OBLIGER QUELQU'UN À PRENDRE SA RETRAITE AVANT 70 ANS UNIQUEMENT EN RAISON DE SON ÂGE; SEULS LES QUELQUES SECTEURS NE PERMETTANT PAS UNE ACTIVITÉ PROLONGÉE SERONT EXCLUS.
  - B) INSTAURER PROGRESSIVEMENT UN NOUVEAU PROGRAMME DE RETRAITE ANTICIPÉE À PARTIR DE 60 ANS. DANS UN PREMIER TEMPS, CE PROGRAMME S'ADRESSERA AUX TRAVAILLEURS DE 60 ANS ET PLUS QUI SOUFFRENT D'UNE INCAPACITÉ PHYSIQUE D'AU MOINS 25%. CES PERSONNES AURONT DROIT À UNE PLEINE RENTE D'INVALIDITÉ.
  - C) ÉTABLIR DES MÉCANISMES QUI ASSURERONT LA TRANSFÉRABILITÉ DES RÉGIMES DE PENSION PRIVÉS LORSQU'UNE PERSONNE CHANGE D'EMPLOI.

ENGAGEMENT DU 3 AVRIL 1981

UNE POLITIQUE DES LOISIRS POUR TOUS

M. René Lévesque  
M. Lucien Lessard  
M. Marcel Léger



## Bilan

La qualité de la vie est de plus en plus au centre des préoccupations des citoyens dans une société qui se veut civilisée. Pour retrouver l'harmonie entre les Québécois et la nature, c'est-à-dire retrouver entre autres l'usage de nos forêts, de nos lacs, de nos rivières et de nos plages, deux types d'action s'imposent: des mesures environnementales et des actions d'aménagement des sites destinés aux loisirs. C'est sur les loisirs que portera l'accent principal d'un second mandat.

Dans un premier temps, en effet, le gouvernement a fait de la protection de l'environnement une préoccupation fondamentale. Il a mis en chantier des travaux d'épuration des eaux d'une valeur de 2 \$ milliards et assuré un meilleur contrôle de la pollution de l'air, dans les régions industrielles et à Montréal, notamment. Il a également entrepris l'élimination des dépotoirs à ciel ouvert pour les remplacer par des sites d'enfouissement sanitaire et par une politique de recyclage des déchets. Ces actions seront continuées et renforcées.

Dans le domaine même des loisirs, un ministère exclusivement voué à ces questions a été créé. Par ailleurs, tous les clubs privés de chasse et pêche ont été rendus à la population et, depuis 1978, 65 zones d'exploitation contrôlée (ZEC) ont été créées. Les crédits destinés aux équipements de loisirs ont considérablement augmenté (pistes cyclables, aménagement des îles de Boucherville dans le cadre du projet "Un fleuve, un parc", aide aux installations sportives et de loisirs, etc.). Enfin, le livre blanc sur les loisirs, "On a un monde à recréer", a précisé que c'est aux citoyens qu'il revient de décider des formes de loisirs qu'ils préfèrent, et qu'il appartiendra aux municipalités d'être les maîtres d'oeuvre de ces choix. Ces dernières recevront l'assistance requise pour faire face à ces responsabilités.

### Le défi

La qualité de la vie, pour une bonne part, c'est aussi la qualité des loisirs, puisqu'ils constituent une source et une occasion importante d'affirmation et d'épanouissement et, souvent, un antidote à l'aliénation, particulièrement dans les villes. Ce qui est vrai pour les individus l'est aussi pour les familles qui constituent le premier cadre de développement des individus. Il faut permettre aux familles québécoises d'accéder en plus grand nombre à des loisirs à prix abordables. Il faut développer pour tous les citoyens des parcs accessibles dans et autour des zones urbaines, où ils pourront avoir un contact plus direct avec la nature. Des formules devront également être développées quant aux modes d'hébergement pour permettre, au Québec, des vacances familiales à prix raisonnable. Il faut encourager enfin les organismes qui se préoccupent, en milieu urbain particulièrement, de procurer des loisirs constructifs aux adolescents.

### L'ENGAGEMENT

Dans un second mandat, un gouvernement du Parti Québécois:

- 1) PRIVILÉGIERA L'ÉTABLISSEMENT D'ESPACES VERTS: PARCS DE QUARTIER, GRANDS PARCS URBAINS ET, PARTICULIÈREMENT LE LONG DU FLEUVE, À PROXIMITÉ DES PRINCIPAUX CENTRES URBAINS, PLAGES, TERRAINS DE CAMPING ET AUTRES ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS; PAR L'ACQUISITION ET L'AMÉNAGEMENT D'EMPLACEMENTS QUI POURRONT ÊTRE MIS, LE CAS ÉCHÉANT, À LA DISPOSITION DES MUNICIPALITÉS.
- 2) COMMENCERA À METTRE SUR PIED, EN CONSULTATION AVEC LE MILIEU, UN CIRCUIT D'HÉBERGEMENT S'INSPIRANT DU CONCEPT DES VILLAGES VACANCES-FAMILLES (V.V.F.), CE TYPE D'HÉBERGEMENT PERMETTRA AUX FAMILLES À REVENUS MODESTES OU MOYENS DE FAIRE LE TOUR DU QUÉBEC ET DE S'HÉBERGER À DES PRIX CONVENABLES.

(le premier projet sera implanté aux Iles-de-la-Madeleine)

- 3) ENCOURAGERA L'ÉTABLISSEMENT DE "MAISONS DE JEUNES" QUI CONSTITUENT DES LIEUX DE RENCONTRE POUR LES ADOLESCENTS, MAISONS QUI SERONT MISES EN PLACE ET PRISES EN CHARGE PAR LES AGENTS DU MILIEU ET QUI SERONT ADMISSIBLES À UNE SUBVENTION DE DÉMARRAGE DONT LE MAXIMUM POURRA ATTEINDRE 25 000 \$, SELON L'IMPORTANCE DU BASSIN DE POPULATION DESSERVI.

ENGAGEMENT NATIONAL  
DU 6 AVRIL 1981

DES SERVICES PUBLICS  
PLUS HUMAINS

M. René Lévesque  
M. Bernard Landry  
M. Michel Leduc



## Le défi

Le Québec s'est doté depuis vingt ans d'une administration publique moderne, qui se compare bien avec ce qui existe ailleurs. Ayant réalisé en si peu de temps un rattrapage assez remarquable, les fonctionnaires québécois sont maintenant prêts, nous en sommes sûrs, à s'atteler à un nouveau défi et à mettre en application des modes de relations avec les usagers qui seront innovateurs et feront du Québec un exemple d'humanisation du lien entre le gouvernement et le public.

L'entreprise d'humanisation a d'autant plus de chances de réussir que les personnes qui auront à la mettre en oeuvre y seront directement associées. C'est pourquoi le Premier ministre invitera chaque organisme et chaque ministère à soumettre un plan d'amélioration des services d'accueil à la clientèle.

Le fonctionnaire lui-même sera valorisé, puisque ses responsabilités personnelles seront plus claires. Il y aura lieu d'envisager que sa performance dans ses rapports avec le public aide ses chances de promotion.

## Bilan

Comme gouvernement, au cours de notre premier mandat, nous avons déjà adopté des mesures pour alléger le poids de la bureaucratie. Pensant aux petites et moyennes entreprises, nous avons entrepris un nettoyage des règlements désuets, non applicables ou non appliqués, en commençant par les secteurs du transport et de la construction. Nous y avons ajouté le guichet unique pour les entreprises, qui n'auront plus qu'une porte où s'adresser pour avoir accès aux programmes gouvernementaux. Le ministère du revenu a mis sur pied un véritable service au public, et

notamment aux entreprises, et les formules d'impôt de cette année sont plus simples et plus courtes. Enfin, sur le plan des relations humaines, une petite mesure qui va loin : tous les fonctionnaires du gouvernement et du réseau des affaires sociales qui ont affaire au public doivent porter en évidence leur nom, prénom et qualité.

#### L'action à entreprendre

Nous voulons étendre ces mêmes principes à tous les secteurs du gouvernement où il y a contact direct avec le public. Nous voulons aussi répondre aux problèmes particuliers des municipalités qui ont de multiples interlocuteurs au sein de l'administration québécoise.

Nous donnerons des outils aux fonctionnaires pour les aider à améliorer leurs rapports avec les usagers. Ainsi nous mettrons au point un "Guide du fonctionnaire" qui précisera, pour chaque ministère et organisme, le cheminement à suivre pour le traitement de la correspondance, les communications orales avec les citoyens, le suivi des dossiers, et le reste.

Pour assister les municipalités dans leurs rapports avec le gouvernement, nous établirons un "Guide" qui simplifiera à leur intention les démarches à suivre pour obtenir du gouvernement québécois ce à quoi elles ont droit.

#### L'ENGAGEMENT

Au cours de son deuxième mandat, un gouvernement du Parti Québécois s'engage à faire en sorte que l'administration publique soit vraiment au service des citoyens, au moyen des mesures suivantes:

- 1) APPLIQUER AUX URGENCES D'HÔPITAUX UNE POLITIQUE D'ADMISSIONS QUI DONNE PRIORITÉ ABSOLUE AUX MALADES HOSPITALISÉS D'URGENCE.
- 2) ÉTABLIR UN SYSTÈME DE "PILOTE" DES DOSSIERS, AFIN QUE CHAQUE CITOYEN QUI S'ADRESSE A L'ADMINISTRATION TRAITÉ AVEC UN SEUL CORRESPONDANT QUI S'OCCUPERA DE L'ENSEMBLE DE SON DOSSIER.
- 3) SIMPLIFIER LES RÈGLEMENTS GOUVERNEMENTAUX ET EN RÉDUIRE LE NOMBRE. DANS CET ESPRIT:
  - A) DES COMITÉS DE LECTURE FORMÉS DE CITOYENS CONCERNÉS SERONT MIS SUR PIED AFIN DE S'ASSURER QUE LA FORMULATION DES RÈGLEMENTS QUI TOUCHENT LES SIMPLES CITOYENS SOIT AUSSI FACILE À COMPRENDRE QUE POSSIBLE POUR LES USAGERS.
  - B) APRÈS LE DÉCRET D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT QUI TOUCHE LES SIMPLES CITOYENS, IL Y AURA UNE PÉRIODE D'ADAPTATION PENDANT LAQUELLE L'AMENDE SERA REMPLACÉE, DANS LE CAS D'UN PREMIER DÉLIT, PAR UN AVIS PRÉALABLE.

La coordination et l'exécution rapide de ces politiques seront confiées à un seul maître d'oeuvre placé directement sous l'autorité du Premier ministre.